



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté, de la
Légalité et de l'Environnement**

**Bureau de l'Utilité Publique,
de la Concertation et de l'Environnement
Mission Environnement et Enquêtes publiques**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône du 13 décembre 2021, il sera procédé à une enquête publique sur le classement de la commune de Barbentane au titre de Site Patrimonial Remarquable.

L'enquête publique, destinée à assurer l'information et la participation du public se déroulera **du mardi 11 janvier au mardi 25 janvier 2022 inclus** en mairie de Barbentane (*Hôtel de Ville, Cours Jean-Baptiste Rey – 13570 Barbentane*), siège de l'enquête.

En application de la réglementation en vigueur au jour du déroulement de l'enquête publique, les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 (distanciation physique, gestes barrières, etc.) seront fixées au cas par cas, en fonction des possibilités d'accueil du public et de configuration des locaux sous la responsabilité de l'autorité municipale.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra :

- prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur un registre d'enquête, au siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00);
- consulter le dossier sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 MARSEILLE (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - Bureau n°421 – Contact préalable au 04 84 35 42 47 (42 46)/ 06 70 89 60 02;
- consulter le dossier sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse: <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Barbentane>.
- adresser ses observations et propositions écrites sur le projet au commissaire enquêteur par voie postale à la mairie de Barbentane ou par courrier électronique à l'adresse suivante: pref-ep-barbentane@bouches-du-rhone.gouv.fr (capacité maxi 5MO).

Monsieur André MOUTTE, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public et recevra ses observations orales et écrites, au siège de l'enquête, aux jours et heures suivants:

- mardi 11 janvier 2022 de 8h30 à 12h00
- mardi 18 janvier 2022 de 13h30 à 17h00
- mardi 25 janvier 2022 de 13h30 à 17h00

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites et orales émises auprès du commissaire enquêteur lors des permanences ci-dessus, seront consultables au siège de l'enquête. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables par

le public¹ sur le site internet précité de la Préfecture des Bouches-du-Rhône. Elles seront communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, durant l'enquête.

Après la clôture de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à la mairie de Barbentane et à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Au terme de l'enquête publique, l'autorité compétente pour prendre la décision de classement en tant que site patrimonial remarquable, au titre de l'article L.361-2 du code de l'environnement, est la Ministre de la culture.

Le responsable de projet est la Direction régionale des affaires culturelles. Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de M. GONDRAN (tel: 04.42.16.19.43) et de l'UDAP des Bouches-du-Rhône au 04 91 90 42 43 (courriel : udap.13@culture.gouv.fr).

Fait à Marseille, le **15 DEC. 2021**

Le Chef de Bureau de l'Utilité
Publique, de la Concertation et de
l'Environnement



Patrick PAYAN

¹ Les données personnelles contenues dans les observations et propositions du public, quelles que soient leurs formes, et recueillies au cours de l'enquête environnementale seront dès lors consultables en ligne.